



Panneaux photovoltaïques

Par **Mick Mar**, le **18/09/2015** à **23:43**

Bonjour,

Lors de l'acquisition de notre maison fin 2012 - début 2013, nous avons décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur notre toit d'une puissance de 8,8 Kwh.

Avant l'installation, l'entreprise nous avait indiqué que nous pouvions bénéficier d'une bonification tarifaire de 10% si nous installions des **panneaux de types européens**...(plus chers).

Nous avons donc installé des panneaux de type européens.

Nous avons alors envoyé notre dossier complet rapidement comme il était demandé.

Toutefois, nous n'avons pas eu droit à cette bonification de 10% car notre dossier a été accepté au **21 janvier 2013**; et l'arrêté portant majoration tarifaire datant du **7 janvier 2013** n'est entré en vigueur en réalité que le **7 février 2013**. Notre bonification est donc passée à la trappe pour un dossier accepté **11 jours trop tôt**.

Au jour d'aujourd'hui, sans ces 10%, la somme perçue grâce aux panneaux ne suffit pas à financer le prêt que nous avons réalisé pour cet investissement.

N'ayons-nous aucun recours possible? Après plusieurs mails envoyé à EDF ou OA solaire... je n'ai eu aucune réponse.

Sommes-nous vraiment de l'impasse?

Merci par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Cordialement
Marion B.